

# De terra que la Mehelee dicitur

## Texte original

*De terra que la Mehelee dicitur ex dono Gilonis de Gorram ad pitanciam. Carta Willelmi cenomannensis episcopi (1180.)*

Guillelmus Dei gratia Cenomannensis episcopus fidelibus universis salutem. Nos intelligentes quod veritas subscripti auctoritate tutius debeat observari notum fieri curavimus Gilonem de Gorram pro salute anime sue et uxoris et antecessorum quandam terram suam que dicitur la Mehelee qui est juxta Erneiam monachis Savigneii ad pitanciam in pane et vino et piscibus singulis annis percipiendam in perpetuam elemosinam liberam et quietam et ab omni servitio et consuetudine et exactione absolutam dedisse et concessisse. Hanc donationem concessit Guillelmus filius ejus primogenitus et sigilli sui auctoritate munivit, eam tueri et defensare fideliter promisit et pro hac concessione de caritate monasterii quatuor libras et decem cenomannensium solidos habuit. Hanc ipsam donationem concessit Henricus frater predicti Guillelmi quietam de prefati monasterii caritate XXX solidos cenomannensium habuit. Hoc autem sciendum est quod se predictus Guillelmus et Henricus frater ejus hanc donationem in manu nostra miserunt de qua predictos monachos investivimus. Anno domini MCLXXX. Quod ut fidelius observetur alteris annotari et sigilli nostri munimine fecimus confirmari. Hujus rei sunt testes Nicholaus decanus beati Juliani, Reginaldus precentor, magister Ernaldus, magister Bernardus capellanus, Stephanus, Ricardus, Hugo monachi et multi alii.

## Origine du texte :

extrait d'un ouvrage de la Commission Historique et archéologique, procès verbaux et documents, 1878-1879, Imprimerie Léon Moreau, imprimeur de la préfecture, 1880

## Éléments de compréhension :

Abbaye de Savigny : fondée par Saint Vital en 1112 près de Saint-Hilaire-du-Harcouët.  
chantre : personne qui chante aux offices religieux  
chapelain : en charge d'une chapelle ou d'une "paroisse personnelle": maison noble, école...

## Traduction

Au sujet de la terre appelée "la Méhélée" provenant de la donation de Gilles de Gorron effectuée pour la subsistance (du monastère). Charte de Guillaume, évêque du Mans (1180). Guillaume, par la grâce de Dieu évêque du Mans, adresse son salut à tous les fidèles. Comprenant que l'authenticité du document ci-dessous doit être conservée avec plus de sécurité sous notre autorité, nous avons pris soin de faire savoir que Gilles de Gorron a donné et concédé, pour le salut de son âme, de celle de sa femme et de ses ancêtres, une terre lui appartenant, appelée "la Méhélée" et qui jouxte la terre d'Ernée aux moines de Savigny afin qu'ils perçoivent pour leur subsistance, chaque année, une gratification en pain, vin et poissons, gratification affranchie et exempte de toute servitude, contrainte coutumière et imposition.

Cette donation, Guillaume, son fils aîné (de Gilles) l'a concédée, l'a couverte de l'autorité de son sceau, et a promis de la protéger et défendre fidèlement; il a reçu gracieusement du monastère quatre livres et dix sols du Mans en reconnaissance de cette concession. Cette même donation, Henri, frère du susdit Guillaume, l'a concédée avec bienveillance et en a reçu trente sols du Mans de la part dudit monastère. Il faut en outre que soit connu le fait que le susdit Guillaume et son frère Henri nous ont remis en main propre la donation que nous avons transmise aux dits moines.

(Fait) en l'an du Seigneur 1180; pour que cet acte soit respecté plus scrupuleusement, nous l'avons fait signer par d'autres personnes et couvrir de la garantie de notre sceau. De ceci sont témoins: Nicolas, dizenier du bienheureux Julien, le chantre principal Reginald, maître Ernaud, le chapelain, maître Bernard, les moines Stéphane, Richard, Hugon et de nombreux autres.

## Résumé

Gilles de Gorron a offert La Méhélée (contre son salut et celui de sa famille) à l'abbaye de Savigny. Elle percevait ainsi une sorte de loyer. Les enfants de Gilles (Robert et Guillaume), d'une partie de leur héritage, ont reçu quelques compensations de l'argent.